



# CREALIS

Plateforme chimique plateforme chimique des  
Roches-Roussillon

## PJ114 – RNT de l'Etude d'impact

Rapport

Réf : CACICE22059 / RACICE04861-03

CLDUR / JPT

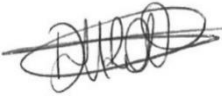


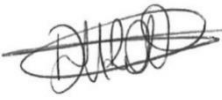


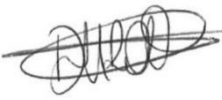


25/05/2024



## CREALIS

### Plateforme chimique plateforme chimique des Roches-Roussillon

#### PJ114 – RNT de l'Etude d'impact

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	03/08/22	01	C. DUROUX 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 
Rapport modifié	22/08/22	02	C. DUROUX 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 
Rapport modifié	25/05/2024	02	C. DUROUX 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICE22059 / RACICE04861-03
Numéro d'affaire :	A586265
Domaine technique :	IC01

## SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE .....	4
1. Cadrage .....	5
2. Localisation, urbanisme et aires d'études.....	5
3. Présentation du projet.....	7
4. Etat initial de l'environnement.....	8
5. Evolution de l'environnement, en l'absence de projet et en cas de mise en œuvre du projet .....	11
6. Synthèse des impacts du projet et des mesures proposées.....	12
7. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés.....	17
8. Description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage .....	17

## TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial et hiérarchisation des enjeux.....	9
Tableau 2 : évolution de l'environnement avec et sans le projet.....	11
Tableau 3 : synthèse de l'impact futur du site sur l'environnement .....	13

## FIGURES

Figure 1 : localisation du site CREALIS.....	5
Figure 2 : extrait du plan des servitudes d'utilité publiques de la commune du Péage-de-Roussillon .....	6
Figure 3 : Schéma de fonctionnement de traitement des déchets (fluides frigorigènes et SF6) .....	7
Figure 4 : Schéma de fonctionnement du dépotage, empotage stockage et conditionnement (GIL) .....	8

## CONTEXTE DE L'ETUDE

La société CREALIS souhaite s'installer au sein de la plateforme chimique des Roches-Roussillon sur la commune du Péage-de-Roussillon dans le département de l'Isère (38) afin de créer un nouveau site de stockage, conditionnement et distribution de gaz inflammables et de traitement de déchets gazeux.

De par ses activités industrielles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, le site sera classé sous le régime de l'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sera régi par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

Le site de CREALIS regroupera plusieurs activités opérationnelles :

- du traitement de déchets gazeux :
  - de fluides frigorigènes (fluide qui permet la mise en œuvre d'un cycle frigorifique), incluant un process de traitement chimique dit de « régénération », et un process de broyage de cartouche d'aérosol puis de traitement chimique dit « Broyeur » ;
  - d'hexafluorure de soufre ( $\text{SF}_6$ , gaz artificiel largement utilisé dans les équipements électriques haute tension) suivant le même process de « régénération » ;
- du dépotage, empotage, stockage et conditionnement de fluides frigorigènes, inflammables ou non inflammables afin de fournir aux entreprises des volumes de fluides adéquats à leurs activités ;
- de la logistique (réception, expédition, stockages) d'emballages sous pression contenant des fluides frigorigènes et d'hexafluorure de soufre.

Dans ce cadre le projet fait l'objet d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE) au sein de laquelle s'intègre en tant que pièce n°110 le présent Résumé Non Technique de l'étude d'impact.

## 1. Cadrage

L'étude d'impact intègre l'ensemble des dispositions de l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Elle a pour objectifs :

- de susciter la prise de conscience de l'exploitant sur l'adéquation ou non de l'installation projetée par rapport au site retenu ;
- de donner aux autorités administratives les éléments propres à se forger une opinion sur le projet et de leur fournir des moyens de contrôle ;
- de permettre d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement.

Elle est menée de manière proportionnée à la fois aux enjeux présentés par l'environnement du site ainsi qu'aux incidences attendues.

## 2. Localisation, urbanisme et aires d'études

Le site étudié est localisé en bordure nord-ouest de la plateforme chimique des Roches-Roussillon gérée par la société OSIRIS, sur la commune du Péage-de-Roussillon. La société CREALIS s'implantera au droit d'une parcelle ayant été exploitée pendant 100 ans par diverses activités industrielles chimiques.

L'implantation du site est représentée sur la Figure 1 ci-après.

**Figure 1 : localisation du site CREALIS**

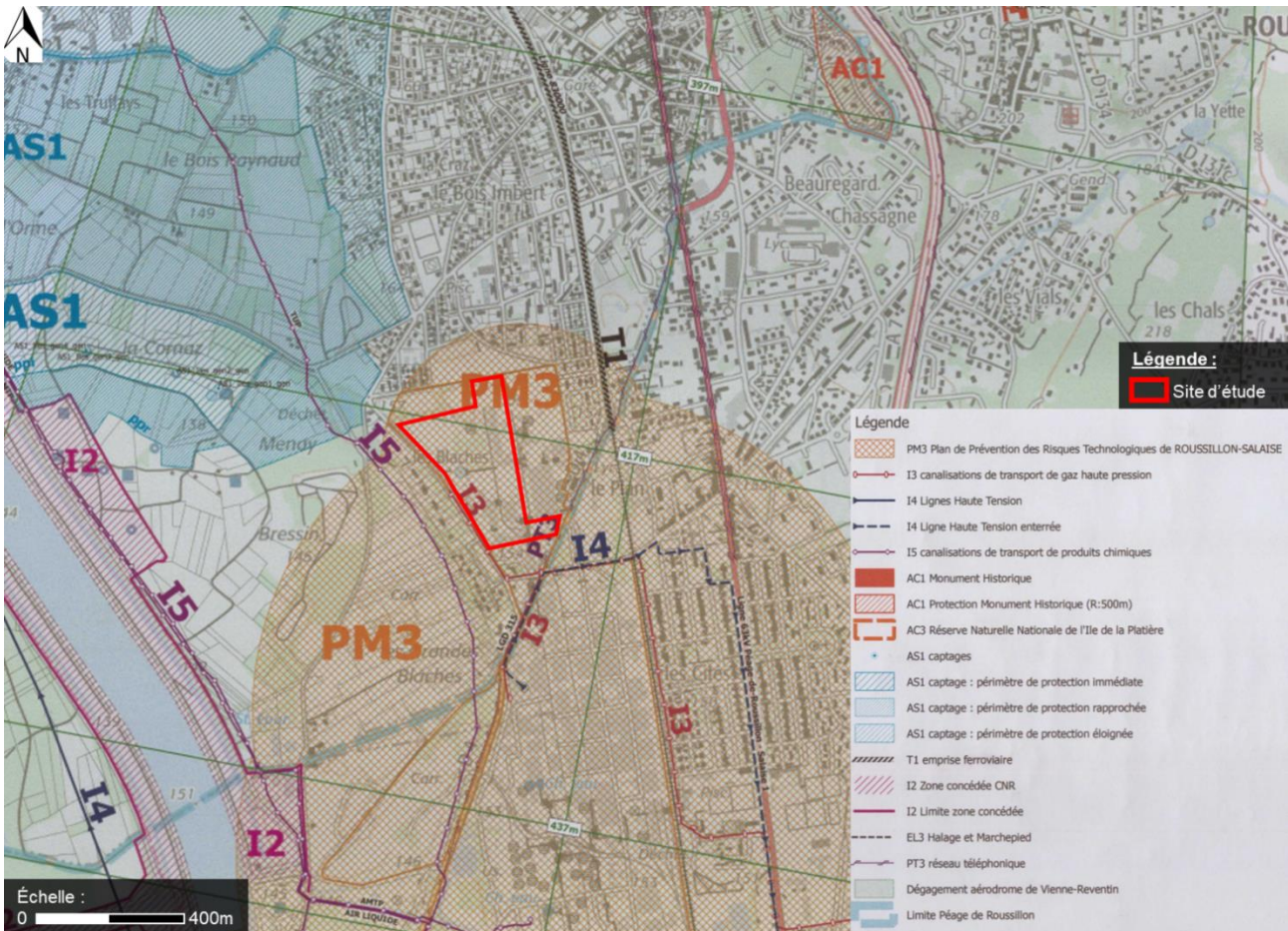


Le site est localisé en zone UY du Plan Local d'Urbanisme de la commune, qui correspond à espace urbain équipé à vocation dominante d'activités industrielles. Les occupations ou utilisations du sol (construction à

vocation industrielle, artisanale ou de bureaux, des entrepôts et des ICPE) ne sont admises que si elles respectent les dispositions du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la plateforme, conditions respectées par le projet porté par CREALIS (projet validé par le gestionnaire de la plateforme chimique et respect des prescriptions issues des arrêtés ministériels en lien avec les activités classées du site.)

La zone d'étude et ses abords sont concernés par plusieurs servitudes (PPRT, dégagement d'aérodrome, réseau téléphonique, canalisation de transport de produits chimiques et ligne à haute tension).

**Figure 2 : extrait du plan des servitudes d'utilité publiques de la commune du Péage-de-Roussillon**



La superficie de la propriété foncière de la société est de 8,4 hectares, occupés comme suit :

- des bâtiments industriels anciennement exploités par CERDIA et réhabilités pour les besoins de CREALIS
- des espaces imperméabilisés extérieurs, comprenant les voiries internes et des places de parkings ;
- de nombreux réseaux aériens de process ;
- des zones en friche.

La surface exploitée représentera 6 ha.

### 3. Présentation du projet

Le site de Créalis sur Roussillon regroupera plusieurs activités opérationnelles :

- Du traitement de déchets gazeux (fluides frigorigènes et SF6), dit régénération ;
- Du reconditionnement de fluides frigorigènes dans des volumes adaptés aux clients.

#### ► Régénération des déchets gazeux

Les fluides frigorigènes pollués seront réceptionnés sur site puis analysés afin d'identifier le type de produit présent puis passeront par des phases traitements de régénération selon le produit traité :

- Fluides frigorigènes :
  - Des déshuileurs afin de supprimer les résidus d'huiles auxquels ils sont associés pour leur usage ;
  - Des machines de traitement permettant de supprimer les incondensables tel que l'air ;
- SF6 :
  - Des filtres afin de supprimer l'acidité liés à la présence d'autres composés ;
  - Des machines de traitement permettant de supprimer les incondensables tel que l'air ;

Une fois traités, ils sont reconditionnés avant leur renvoi aux clients.

Le site de Roussillon permettra également la régénération des gaz inclus dans des cartouches aérosols (type ventoline) après leur passage en broyeur afin d'en extraire les gaz pollués.

Les schémas ci-dessous présentent les activités du site.

#### ► Reconditionnement

Le site CREALIS mettra également en œuvre des activités de réception, stockage et conditionnement de gaz inflammables liquéfiés et de fluides halogénés non inflammables.

**Figure 3 : Schéma de fonctionnement de traitement des déchets (fluides frigorigènes et SF6)**

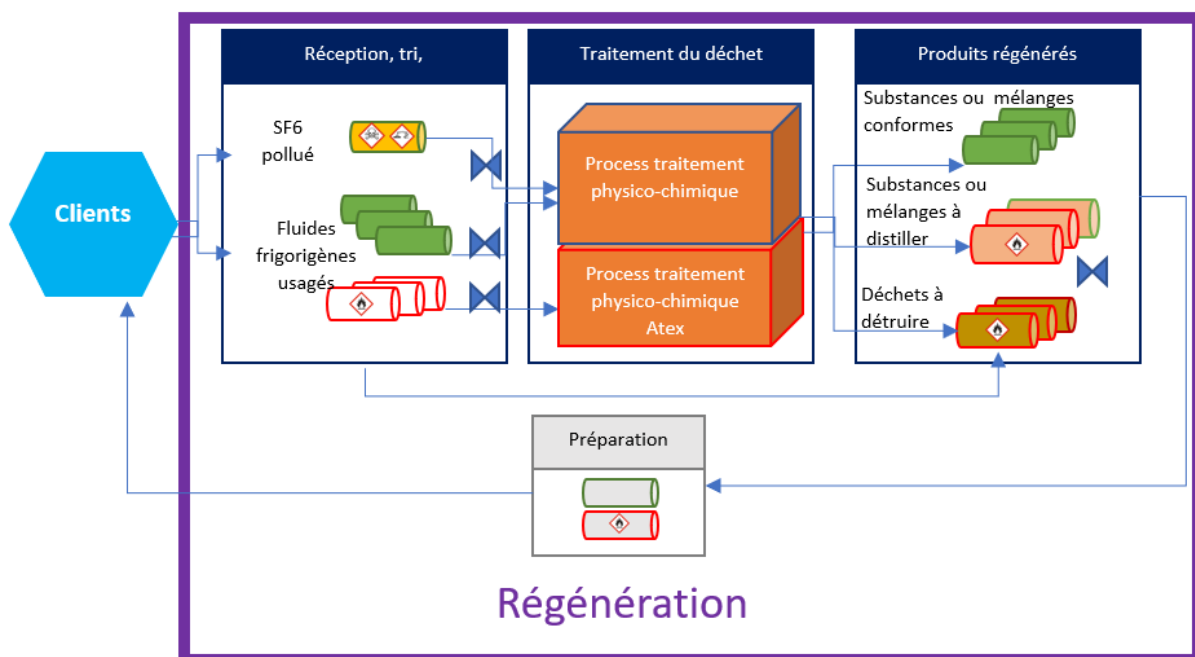
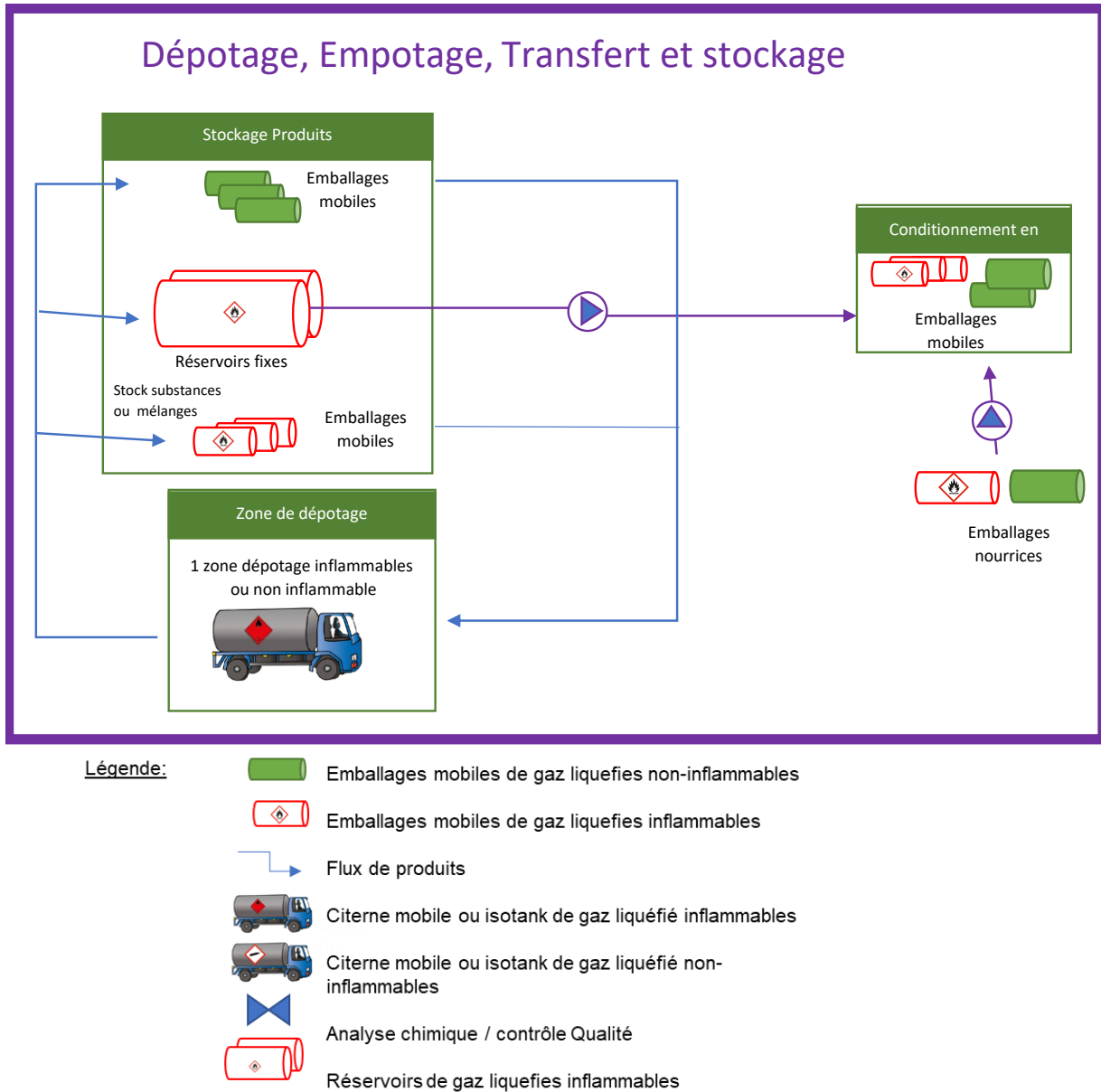


Figure 4 : Schéma de fonctionnement du dépotage, empotage stockage et conditionnement (GIL)



## 4. Etat initial de l'environnement

La synthèse de l'état initial ainsi que la hiérarchisation des enjeux environnementaux sont reprises de l'étude d'impact dans le tableau suivant, sachant que la hiérarchisation des enjeux de l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en quatre niveaux :

- **Rouge** = enjeu fort
- **Orange** = enjeu modéré
- **Jaune** = enjeu faible
- Blanc = sans enjeu.



**Tableau 1 : Synthèse de l'état initial et hiérarchisation des enjeux**

Contraintes et enjeux	Etat initial	Enjeu
<b>Sols et sous-sol</b>		
Etat de pollution des sols	Le site est localisé sur une plateforme chimique où le passif industriel est marqué par des activités potentiellement polluantes. Des investigations réalisées lors de la cessation de la précédente activité ont montré la présence d'une pollution aux métaux dans les remblais du site au niveau de la zone en friche (secteur non utilisé pour le projet CREALIS) – Des servitudes (délimitation + accès limité à la zone) sont imposées	Fort
<b>Eaux</b>		
Inondation	<u>Cours d'eau</u> : site en dehors des zones à risque d'inondation du plan de prévention des risques du Rhône localisé à 940 m à l'ouest du site. <u>Nappe</u> : eaux souterraines entre 20 et 23 m de profondeur au droit du site. Site en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.	Modéré
Qualité des milieux	Le Rhône est jugé comme étant en bon état chimique avec un potentiel écologique moyen en aval hydraulique du site. L'état de la masse d'eaux souterraines est bon au niveau quantitatif mais sa qualité chimique est médiocre de par la présence de pesticides dans la masse d'eau. Aucun impact sur les eaux souterraines n'est présent au droit du site selon les dernières mesures réalisées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines.	Fort
Usage de l'eau	Présence d'un captage pour un usage industriel de la plateforme chimique vulnérable en aval du site et évacuation des eaux du site dans les eaux superficielles du Rhône.	Modéré
<b>Air et climat</b>		
Qualité de l'air	La zone est à la limite entre une zone industrielle comprenant de nombreuses sociétés émettrices de polluants et une zone urbaine dense. Les campagnes réalisées dans le secteur démontrent une qualité de l'air médiocre.	Fort
<b>Morphologie, paysage et patrimoine</b>		
Paysage	Faible qualité paysagère en raison d'une forte artificialisation du site et de l'environnement industriel proche.	Faible
Patrimoine	Le site n'a pas d'emprise sur un périmètre de protection de monument historique, sur une zone de suspicion de patrimoine archéologique ou sur une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.	Nul

Contraintes et enjeux	Etat initial	Enjeu
<b>Milieux naturels</b>		
Zones humides	Le site n'est pas localisé à proximité d'une zone humide recensée. De par la nature alluviale des sols, la limite est du site est considérée comme milieu potentiellement humide à probabilité assez forte. Cependant, au vu du recouvrement de cette zone par des revêtements peu perméables (bâtiments et enrobés), la présence effective de zone humide paraît peu probable.	Faible
Sites Natura 2000	La zone du projet n'est concernée par aucun site NATURA 2000 (site d'intérêt communautaire ou zone de protection spéciale). Les plus proches sont localisés à 1 km à l'ouest du site.	Faible
ZNIEFF	Le site ne se situe pas sur une ZNIEFF de type I ou II, mais une ZNIEFF de type I est localisée à 170 m à l'ouest du site.	Modéré
Parc naturel	Le site est localisé à 2 km à l'est de la bordure est du Parc Naturel Régional de du Pilat, sans contrainte réglementaire particulière.	Faible
<b>Environnement humain</b>		
Populations / Etablissements sensibles	De nombreuses habitations sont présentes en bordure du site ainsi qu'un lycée professionnel à quelques mètres à l'est.	Fort
Activités économiques - Agriculture	Les activités agricoles du secteur se présentent plus à l'ouest de la commune, sur les rives du Rhône. Une Indication Géographique Protégée (IGP) en lien avec le vignoble des coteaux de la vallée du Rhône est répertoriée sur la commune.	Faible
Activités économiques – Tourisme et Loisirs	Absence de zone d'intérêt touristique ou de loisirs dans l'environnement proche.	Nul
Réseaux	Le site a par le passé été alimenté par une canalisation de transport de gaz naturel GRTgaz qui a récemment été inertée. Il dispose de nombreux réseaux souterrains nécessaires pour le processus industriel de la plateforme (osmose, vapeur, eau de process...) et gérés par le gestionnaire de la plateforme (OSIRIS).	Fort
Trafic routier	Le site est bordé par la départementale D4, voie très fréquentée pour les besoins industriels du secteur.	Fort
Bruit	Le site est implanté dans une zone industrielle aux activités conséquentes et sources de bruit en période nocturne et diurne. Des habitations sont présentes en limites ouest et nord du site.	Fort
Nuisances lumineuses	Site en zone urbaine dense et dans une plateforme chimique avec éclairage de nuit. Le site se situe toutefois en limite ouest de la zone industrialisée, au contact de zones agricoles et à faible distance d'une ZNIEFF, susceptibles d'être fréquentées par des chiroptères.	Modéré

## 5. Evolution de l'environnement, en l'absence de projet et en cas de mise en œuvre du projet

Le dossier doit comporter « Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport à l'état initial de l'environnement peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

**Tableau 2 : évolution de l'environnement avec et sans le projet**

Principales thématiques	Evolution avec le projet	Evolution sans le projet
Occupation des sols	Inchangée – pas d'extension géographique en dehors du périmètre actuel et pas de nouvelle artificialisation sur le site.	Sans-objet car non impacté par le projet.
Eaux souterraines	Inchangée – le projet n'introduit pas de prélèvement ni de nouvelles sources notables de contamination des eaux souterraines.	Sans-objet car non impacté par le projet.
Eaux superficielles	Le projet n'introduit pas de prélèvement ou de nouvelle source de rejet.	Sans-objet car non impacté par le projet.
Air, climat	Le projet impliquera des rejets diffus dans l'atmosphère.	De nouvelles implantation industrielles avec des rejets atmosphériques importants sont possibles.
Ambiance sonore	Le niveau sonore du projet sera faible, notamment vis-à-vis de l'ambiance sonore générale.	De nouvelles implantation industrielles, avec une augmentation des niveaux sonores, sont possibles.
Ambiance lumineuse	Le projet n'introduit pas de nouvelles sources significatives d'émissions de lumière par rapport à la situation actuelle (zone industrielle et urbaine).	L'ambiance lumineuse autour du site est déjà urbaine et industrielle
Paysage, patrimoine	Le projet ne prévoit pas de construction d'éléments hauts. De plus, compte tenu des anciennes installations de CERDIA et de la visibilité du site, la perception du site ne sera pas modifiée.	De nouvelles implantation industrielles avec des constructions de hauteurs plus importantes sont possibles.
Milieux naturels, faune, flore	Pas d'extension géographique en dehors du périmètre actuel et pas de nouvelle artificialisation sur le site	Sans-objet car non impacté négativement par le projet
Ressources naturelles	Aucun usage majeur de ressources naturelles	Sans-objet car non impacté négativement par le projet
Trafic routier	Le projet va entraîner un trafic routier limité (5 à 10 camions/jour) pour la livraison des matières premières et l'expédition des produits finis.	L'implantation de nouvelles unités industrielles au droit du site pourrait conduire à une augmentation du trafic, non quantifiable.

## 6. Synthèse des impacts du projet et des mesures proposées

Le tableau qui suit synthétise l'impact du site pour chaque thématique et l'impact supplémentaire que représente le projet par rapport au site actuel. La hiérarchisation des impacts du site sur l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en cinq niveaux :

- **Rouge** = impact notable
- **Orange** = impact négatif
- **Jaune** = impact faible
- **Blanc** = sans impact
- **Vert** = impact positif

Pour chacun des impacts identifiés, CREALIS propose des mesures d'évitement (ME) et des mesures de réduction (MR) visant à limiter ou à minimiser les incidences du projet sur l'environnement. Lorsque ces mesures ne sont pas suffisantes et qu'un impact résiduel demeure, le porteur de projet propose des mesures de compensation (MC). Enfin, des mesures de surveillance (MS) ou d'accompagnement (MA) sont mises en place.

**Tableau 3 : synthèse de l'impact futur du site sur l'environnement**

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
Pollution des sols	Chantier	Pollution potentielle chronique concernant les égouttures Pollution des sols issue des anciennes activités	Négatif, direct, temporaire et à court terme	ME : ravitaillement des engins en dehors du site ME : stockage des produits sur rétention ME : information auprès des intervenants travaux sur les restrictions de la zone impactée (interdiction d'accès) MR : entretien régulier des engins et du matériel MR : mise à disposition de kits antipollution	Négligeable, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Pollution potentielle des sols en lien avec les divers stockages de produits de maintenance (faible quantité) Pollution des sols issue des anciennes activités	Négatif, direct, temporaire et à long terme	ME : mise en place de surface imperméabilisée au droit des zones de circulation et de stockage ; stockages de produits polluants sur rétention ME : information auprès des employés CREALIS et des entreprises de défrichage sur les restrictions de la zone impactée MR : entretien régulier des engins et du matériel MS : surveillance de la qualité des eaux souterraines	Négligeable, direct, temporaire et à long terme
Consommation d'eau	Chantier	Légère augmentation de la consommation d'eau (lavage des engins et arrosage des zones chantiers en période sèche pour éviter l'envol des poussières)	Négligeable, direct, temporaire et à court terme	-	Négligeable, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Consommation d'eau souterraine via les prélèvements autorisés de la plateforme chimique (20 000m <sup>3</sup> /an)	Négatif, direct, temporaire et à long terme	-	Négatif, direct, temporaire et à long terme
Eaux superficielles – Quantité	Chantier	Eaux de ruissellement en phase de travaux gérées de la même manière que les eaux pluviales	Négatif, direct, temporaire et à court terme	ME/MR : collecte des eaux pluviales et possibilité de confinement	Négligeable, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Augmentation des eaux de ruissellement due à l'imperméabilisation des sols au niveau de la zone projet, limitée car les surfaces imperméabilisées ajoutées seront plus faibles que les surfaces de bâtiments détruits en amont de la vente du site. Ne remet pas en question la capacité du bassin de rétention de la plateforme chimique	Négligeable, direct, permanent et à long terme	-	Négligeable, direct, permanent et à long terme

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
Eaux superficielles – Qualité	Chantier	Travaux à l'origine de potentielles pollutions	Négatif, direct, temporaire et à court terme	ME : ravitaillement en dehors du site ME/MR : mise en place de surface imperméabilisée au droit des zones de circulation et de stockage ME/MR : collecte des eaux pluviales et possibilité de confinement MR : entretien régulier des engins et du matériel MR : mise à disposition de kits antipollution	Négligeable, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Activités du site non sources de pollution ; absence de rejet d'eau de process	Nul	-	-
Qualité de l'air	Chantier	Equipements de chantier (véhicules, groupes électrogènes, ...) sources d'émissions atmosphériques	Négatif, direct, temporaire et à court terme	MR : entretien régulier des engins et du matériel. MR : optimisation des chargements et arrêt des véhicules lorsqu'ils ne sont pas en mouvement.	Négligeable, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Rejets diffus : <ul style="list-style-type: none"> <li>Poussières métalliques dues aux activités de broyage grossier ; émissions limitées</li> <li>Emissions fugitives du stockage/régénération des gaz</li> </ul>	Négatif, direct, permanent et à long terme	ME : broyage en bâtiment fermé. MR : entretien régulier des engins et du matériel. MR : réalisation d'un plan de gestion des gaz à effet de serre. MS : suivi des rejets diffus et des rejets atmosphériques.	Négatif, direct, permanent et à long terme
Climat et CO <sub>2</sub>	Chantier	Emissions principalement dues aux produits de construction et équipements neufs ainsi qu'au chantier en lui-même	Négatif, indirect, temporaire et court terme	MR : optimisation des chargements et arrêt des véhicules lorsqu'ils ne sont pas en mouvement.	Négligeable, indirect, temporaire et court terme
	Exploitation	Traitement d'hexafluorure de soufre (SF <sub>6</sub> ), composé connu pour son potentiel de réchauffement global très élevé (22 800 fois celui du CO <sub>2</sub> à 100 ans) avec potentielles émissions fugitives lors des transferts de produits et du fonctionnement des machines. Trafic limité (5 à 10 camions journaliers au maximum des capacités du site) Régénération permettant de limiter 10 fois moins le rejet de CO <sub>2</sub> à l'atmosphère	Négatif, direct, permanent et à long terme	MR : entretien régulier des installations et vérification de l'étanchéité des connexions MR : mise en place d'un plan de gestion des gaz à effet de serre avec procédures de gestion spécifiques MS : suivi annuel des émissions fugitives	Négatif, direct, permanent et à long terme

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
Milieux naturel, faune, flore	Chantier	Projet ne touchant qu'une zone imperméabilisée, ayant été le lieu d'activités anthropiques ou sous bâtiment. Pas de consommation de milieu naturel, impliquant un impact sur la faune, la flore et les habitats	Nul	-	-
	Exploitation				
Nuisances sonores et vibratoires	Chantier	Présence de poids-lourds et engins Travaux de terrassement et sur les toitures	Négatif, direct, temporaire et à court terme	MR : entretien régulier des engins et du matériel	Négatif, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Les sources de bruit et de vibrations seront très limitées par rapport à l'environnement industriel et au trafic proche.  Retour d'expérience sur des sites analogues de CREALIS montrant le respect des valeurs réglementaires	Négligeable, direct, permanent et à long terme.	MR : limitation de la vitesse de circulation à 20 km/h sur l'ensemble du site. MR : entretien régulier des engins et du matériel. MS : mesurage acoustique.	Négligeable, direct, permanent et à long terme
Nuisances lumineuses	Chantier	Chantier de jour Eclairage d'appui sur la période hivernale	Négatif, direct, temporaire et à court-terme	-	-
	Exploitation	Les installations disposeront d'un éclairage extérieur type LED lié aux horaires d'exploitation	Négatif, direct, temporaire et à court terme.	MR : éclairage orienté vers le sol, limité au strict nécessaire	Négatif, direct, temporaire et à court terme.
Voies de circulation et trafic	Chantier	Livraison de matériaux et d'engins Accès des personnels de chantier	Négligeable, direct, temporaire et à court-terme	MR : optimisation des chargements MR : livraisons en journée	Négligeable, direct, temporaire et à court-terme
	Exploitation	Augmentation de 15 à 20 camions par jour (soit +0,3% du trafic)	Négligeable, direct, permanent et à long terme	MR : optimisation des chargements MR : livraisons en journée	Négligeable, direct, temporaire et à long terme
Paysage	Chantier	Présence d'une grue sur le chantier pour la réfection de toitures	Négligeable, direct, temporaire et à court-terme	-	-
	Exploitation	Aucune installation plus haute que les installations existantes	Négligeable, direct, permanent et à long terme	-	-
Déchets	Chantier	Faible quantité de déchets Déblais en faible quantité et conservés sur site	Négatif, direct, temporaire et à court terme	MR : tri des déchets, recours à la valorisation privilégié	Négatif mais réduit, direct, temporaire et à court terme.

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
	Exploitation	Nouveaux déchets (dont des déchets dangereux) générés par le projet. Environ la moitié sera valorisée hors-site Entre 5 et 10% des déchets réceptionnés non recyclables et évacués pour destruction	Négatif, direct, permanent et à long terme	MR : tri des déchets, recours à la valorisation privilégié MS : registre déchets	Négatif, direct, permanent et à long terme

L'impact du projet sera non significatif grâce à la mise en place de mesures sur le site en phases chantier et exploitation ou à ses caractéristiques propres

A noter que la conception du projet porté par CREALIS intègre des choix techniques et des mesures en faveur de l'environnement, dont les coûts font partie intégrante du coût du projet. Un certain nombre de choix techniques, intégrés directement dans la conception du projet, ont été faits dans un objectif de minimisation des impacts du projet sur l'environnement. Les coûts associés aux mesures sont inclus dans le coût global des travaux prévus ou de fonctionnement de l'entreprise, leurs montants ne sont donc pas estimables.



## 7. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés

Les projets pris en compte pour l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus sont :

- Les projets existants : projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés ;
- Les projets approuvés : projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés ;
- Les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :
  - Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
  - Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du Code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

La recherche des projets existants ou approuvés dans le voisinage n'a pas mis en évidence de projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale dans un rayon de 10 km autour du site.

CREALIS n'a pas connaissance d'un projet dans le voisinage de son site pouvant générer un impact cumulé avec ceux de son propre projet.

## 8. Description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage

Après avoir étudié des solutions internes pour le développement de ses activités, CREALIS s'est vu dans l'obligation d'implanter son projet sur un nouveau site. En effet, le manque de place, la proximité des installations sensibles avec des habitations, le risque d'effets dominos avec d'autres installations, ont écarté le choix d'un site CREALIS déjà existant pour leur nouveau projet.

La plateforme chimique de Roussillon a rapidement été sélectionnée pour le projet. En effet, son installation sur ce type de plateforme permet de bénéficier des moyens mutualisés, pour assurer une meilleure performance sécuritaire et opérationnelle eu égard aux risques considérés (site Seveso).

Les variantes et solutions de substitution examinées dans le cadre de la disposition des activités du site ont été réalisées en fonction des modélisations de l'étude de dangers. Les postes les plus sensibles (notamment la zone de dépotage) ont été disposées afin que les zones sensibles extérieures présentes aux abords du site (habitations et lycée professionnelle), soient suffisamment éloignées des sources de danger.

Pour rappel, pour les ICPE, les éléments objet du point 6° du II de l'article R.122-5 définissant le contenu de l'étude d'impact (« description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné ») sont traités dans l'étude de dangers, à laquelle on se rapportera.